PMRA APPROVED F – MW
2012-4062
FEBRUARY 2013



| GROUPE | 23 | ACARICIDE |
|---|---|---|

# ACARICIDE ENVIDOR® 240 SC

SUSPENSION

Pour la suppression des acariens dans les fruits à pépins, les fruits à noyau, les noix (groupe de cultures 14) et les raisins, le houblon ainsi que du phytopte de l'airelle dans les bleuets en corymbes et les bleuets nains

AGRICOLE

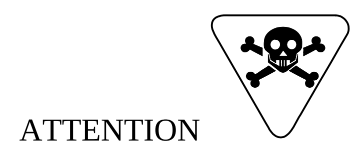
GARANTIE : Spirodiclofène ......... 240 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0386 % , 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00113% et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 % à titre d'agents de conservation

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 28051 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

BIEN SECOUER AVANT L'EMPLOI

CE PRODUIT CRAINT LE GEL

CONTENU NET : 1 OU 4 LITRES

BAYER CROPSCIENCE INC.
200-160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 3G3

NUMÉRO D’URGENCE 24 HEURES : 1-800-334-7577
RENSEIGNEMENTS AUX PRODUCTEURS : 1-888-283-6847

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommage aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption cutanée. Sensibilisant cutané potentiel. Empêcher le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certaines personnes.
Équipement de protection individuelle (EPI)
Les préposés au mélange et au chargement et les autres manipulateurs doivent porter :

- Chemise à manches longues et pantalon
- Gants imperméables
- Chaussures et chaussettes

Les applicateurs doivent porter :

- Chemise à manches longues et pantalon
- Chaussures et chaussettes

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). À défaut de directives pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'EPI séparément des autres vêtements.
Recommandations concernant la sécurité des utilisateurs :
Les utilisateurs doivent :

- Bien se laver les mains avec de l'eau et du savon après l'emploi et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes.
- Si l'insecticide pénètre à l'intérieur des vêtements, retirer ces derniers immédiatement. Bien se laver et remettre des vêtements propres.
- Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après la manipulation de ce produit.
- Laver l'extérieur des gants avant de les retirer.
- Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres.

RETOUR DANS LA ZONE TRAITÉE :

Pour les raisins :
Délai d'attente : Aux fins de l'annelage des vignes et du mûrissement des raisins, prévoir un délai d'attente de 2 jours avant de retourner ou de permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées.
Pour tous les autres emplois :
Prévoir un délai d'attente de 12 heures avant de retourner ou de permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées.

Délai d'attente : Aux fins d'effeuillage et du tuteurage, ne pas retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité de 2 jours.

NOTE : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : **www.croplife.ca.**

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer ce produit durant la période de floraison des cultures ou lorsque des mauvaises herbes en fleurs se trouvent dans le champ, le verger ou le vignoble.
Ce produit est TOXIQUE pour certains insectes utiles (p. ex., les acariens prédateurs). Minimiser le risque de dérive afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats voisins du site traité, tels que les haies et les terrains boisés.
TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées.. Respecter les zones tampons précisées dans le mode d'emploi.
NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les fossés, les marécages, les estuaires et les habitats marins), NE PAS contaminer les réserves d'eau d'irrigation ou potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.
Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
Pour réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant de faire le traitement. Parmi les caractéristiques et les conditions du site susceptibles de favoriser le ruissellement, notons, sans s'y limiter : averses abondantes, pente modérée à prononcée, sol dénudé, sol mal drainé (p. ex., sols compactés ou à texture fine comme l'argile). Éviter d'appliquer ce produit lorsque des averses abondantes sont prévues. La contamination des zones aquatiques par suite d'un ruissellement peut être réduite en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n’existe pas d’antidote. Traiter le patient selon les symptômes. Ce produit contient des distillats du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

MODE D’EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L’acaricide ENVIDOR 240SC est une formule concentrée en suspension. L’acaricide ENVIDOR 240SC agit par contact sur les œufs d’acariens, sur tous les stades nymphaux et sur les femelles adultes lorsqu’il est appliqué aux doses indiquées. L’application doit coïncider avec le début du seuil d’intervention dans la population d’acariens en formation. Consulter les spécialistes de la région pour connaître le seuil d’intervention. Des évaluations de rendement doivent être réalisées 7 à 10 jours après le traitement. L’acaricide ENVIDOR 240SC doit être appliqué uniquement avec de l’équipement de pulvérisation terrestre convenablement calibré. La couverture intégrale de toutes les parties de la plante est essentielle en vue d’un rendement optimal.
Lire entièrement le MODE D’EMPLOI, les PRÉCAUTIONS et les RISQUES ENVIRONNEMENTAUX avant d’utiliser l’acaricide ENVIDOR 240SC.
NE PAS APPLIQUER PAR AVION.
Ne pas appliquer avec un système d’irrigation de quelque type que ce soit.
Ne pas appliquer dans des structures fermées, comme des serres.
Ne pas appliquer ce produit de façon qu’il entre en contact avec des travailleurs ou d’autres personnes, directement ou par dérive. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone traitée durant l’application.
Ne pas mélanger en cuve avec des adjuvants pour bouillie tels que pénétrateurs, adhésifs et agents mouillants.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA DÉRIVE

C’est l’interaction des nombreux facteurs ayant trait à l’équipement et à la température qui détermine le potentiel de dérive de pulvérisation. Le préposé à l’application a la responsabilité de considérer tous ces facteurs lorsqu’il prend les décisions relatives à la pulvérisation. C’est le préposé à l’application qui doit veiller à éviter la dérive de pulvérisation. Le fait d’éviter les épandages lorsque le vent souffle en direction d’une zone aquatique peut réduire le risque d’une exposition des zones aquatiques fragiles. Restrictions durant les inversions de températures : Ne procéder à aucun épandage lors des inversions de températures, car le risque de dérive est alors élevé. Les inversions de températures limitent le mélange d’air vertical, si bien que les petites

gouttelettes suspendues restent à proximité du sol et se déplacent latéralement dans un nuage concentré. Les inversions de températures se caractérisent par une hausse des températures en altitude et sont fréquentes les nuits où le couvert nuageux est limité et où le vent est léger à nul. Elles commencent à se manifester au coucher du soleil et se poursuivent souvent jusqu'au lendemain matin. Un brouillard au sol peut en déterminer la présence; toutefois, en l'absence de brouillard, on peut reconnaître les inversions par le mouvement de la fumée à partir du sol. La fumée qui forme des couches et se déplace latéralement dans un nuage concentré (temps peu venteux) indique une inversion, tandis que la fumée qui se déplace en hauteur et se dissipe rapidement indique un bon mélange vertical.

Recommandations relatives à la pulvérisation pneumatique (à jet porté) dans les cultures arboricoles :
Les pulvérisateurs pneumatiques projettent des gouttelettes dans le couvert végétal des arbres par le biais d'un jet d'air dirigé radialement ou latéralement.
Il importe donc de suivre les pratiques de gestion de la dérive ci-après :

- Régler les déflecteurs et les systèmes de visée de façon que le jet soit dirigé uniquement vers l'intérieur du couvert végétal.
- Bloquer les buses pointées vers le haut en l'absence de couvert végétal.
- N'utiliser que le volume d'air suffisant pour pénétrer le couvert végétal et obtenir une bonne couverture.
- Faire en sorte que la pulvérisation ne déborde pas de la bordure de la zone cultivée (p. ex., désactiver le pulvérisateur lors des virages aux extrémités des rangées).
- Pour l'épandage dans les rangées extérieures, ne pulvériser qu'en direction du verger.

Pulvérisateur pneumatique :
NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes à traiter. Mettre hors service les buses dirigées vers l'extérieur en bout de rang ou dans les rangs extérieurs. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h sur le site du traitement, tel que mesuré à l'extérieur de la zone traitée, du côté exposé au vent.

<u>Pulvérisateur agricole</u> : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand les vents soufflent en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre fin de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons :
L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivants **NE** requiert **PAS** une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.
Les zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les herbages, les secteurs forestiers, les brise-vent, les boisés, les haies, les pâturages aménagés, les grands pâturages libres et la végétation arbustive), ainsi que des habitats dulcicoles sensibles (tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les fondrières des Prairies, les

criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les marécages) et les habitats estuariens ou marins.

| Méthode d’application | Culture | | Zone tampon (mètres) requise pour la protection : | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | | | D’habitats aquatiques d’une profondeur de : | | D’habitats terrestres : |
| | | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | |
| Pulvérisateur agricole* | Bleuets en corymbes et bleuets nains | | 2 | 0 | 1 |
| Pulvérisateur pneumatique | Bleuets en corymbes et bleuets nains | Début du stade de croissance | 2 | 0 | 1 |

* Dans le cas des applications effectuées à l’aide d’un pulvèrisateur agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d’écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d’aspersion est équipée d’un écran (toile, rideau)sur toute sa longueur et qui s’étend jusqu’au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l’étiquette de 70 %. L’utilisation d’une rampe d’aspersion dont chaque buse est munie d’un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l’étiquette de 30 %.
Lorsqu’un mélange en cuve est utilisé, consulter les étiquettes des produits d’association et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) parmi tous les produits utilisés dans le mélange en cuve et pulvériser en utilisant la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes de ces produits d’association.

## DIRECTIVES DE MÉLANGE

Pour préparer la solution à pulvériser, verser une partie de l’eau nécessaire dans le réservoir du pulvérisateur puis, pendant que le système d’agitation est en marche, ajouter l’acaricide ENVIDOR 240SC. Finir de remplir le réservoir avec le reste d’eau nécessaire. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l’application.

| APPLICATIONS RECOMMANDÉES | | |
|---|---|---|
| CULTURE | PARASITE | DOSE D’ACARICIDE ENVIDOR 240SC |
| Fruits à pépins,<br>pommes,<br>pommettes,<br>néfliers du Japon,<br>cenelles,<br>poires,<br>poires orientales,<br>coings | Tétranyque rouge du pommier,<br>tétranyque à deux points,<br>tétranyque de McDaniel,<br>ériophyide du pommier,<br>ériophyide du poirier | 0,75 L/ha |
| Fruits à noyau,<br>abricots,<br>cerises (douces et acides),<br>nectarines,<br>pêches,<br>prunes,<br>pruneaux | Tétranyque rouge du pommier,<br>tétranyque à deux points,<br>tétranyque de McDaniel,<br>tétranyque argenté du pêcher | |
| AVIS À L’UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D’APPLIQUER CE PRODUIT POUR L’USAGE SPÉCIAL INDIQUEÉ : Le MODE D’EMPLOI de ce produit pour l’usage dans les noix (Groupe de cultures 14) a été rédigé par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation ni n’offre aucune garantie concernant l’efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les noix (Groupe de cultures 14). En foi de quoi l’acheteur et l’utilisateur assument tous les risques relatifs à l’efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Bayer CropScience Inc.de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l’efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué sur les noix (Groupe de cultures 14). | | |
| Noix<br>(Groupe de cultures 14)<br>Amande,<br>faîne,<br>noix du Brésil,<br>noix de noyer cendré,<br>noix de cajou,<br>châtaigne,<br>châtaigne de chinquapin,<br>aveline,<br>noix de caryer,<br>noix de macadamia,<br>pacane,<br>noix de noyer noir et noix commune | Tétranyque rouge du pommier,<br>tétranyque à deux points,<br>tétranyque de McDaniel, | 0,75 L/ha |
| PÉRIODE D’APPLICATION : Application post-floraison seulement. Pour toutes les cultures, appliquer la dose indiquée sous forme de solution foliaire diluée ou concentrée au début du seuil d’intervention contre l’acarien visé. Consulter les spécialistes de la région pour connaître le seuil d’intervention. La couverture intégrale des feuilles est essentielle en vue d’une suppression optimale. | | |

<table>
<tr><td colspan="3">NOMBRE MAXIMUM D’APPLICATIONS : 1 par année<br>Quantité maximale d’acaricide ENVIDOR 240SC permis par saison de croissance : 0,75 L/ha<br>DÉLAI D’ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) : Prévoir au moins 7 jours entre l’application et la récolte.<br>La dose par hectare indiquée pour des arbres de taille standard, soit de 4,5 à 5,5 mètres de hauteur, qui demandent 3 000 L/ha de solution diluée pour une couverture complète au point de ruissellement. La quantité d’acaricide ENVIDOR 240SC nécessaire variera selon la taille de l’arbre et la densité du feuillage.<br>La dose d’application devrait être fondée sur le volume ou la densité des rangées d’arbres pour les applications de solutions diluées ou concentrées. Afin de déterminer la quantité de produit requise dans les applications de solutions concentrées, établir d’abord le volume de pulvérisation par hectare nécessaire pour pulvériser jusqu’au point d’égouttement une solution diluée dans un verger. À partir de ce volume, calculer la quantité nécessaire de produit par hectare. Appliquer une quantité équivalente de produit par hectare pour les solutions concentrées.<br>Solutions concentrées :<br>Volume d’application minimal : fruits à pépins : 1 000 L/ha pour des arbres de dimension ordinaire<br>fruits à noyau : 500 L/ha pour des arbres de dimension ordinaire<br>noix (Groupe de cultures 14) : 500 L/ha<br>AUTRES RESTRICTIONS :<br>Ne pas permettre le pâturage dans les vergers traités.<br>Ne pas utiliser dans les vergers comportant des plantations intercalaires d’autres cultures.</td></tr>
<tr><td>Raisins</td><td>Tétranyque rouge du pommier, tétranyque à deux points, tétranyque de McDaniel</td><td>0,75 L/ha</td></tr>
<tr><td colspan="3">PÉRIODE D’APPLICATION : Application post-floraison seulement. Pour les raisins, appliquer la dose indiquée sous forme de solution foliaire diluée au seuil d’intervention contre l’acarien visé. Consulter les spécialistes de la région pour connaître le seuil d’intervention. La couverture intégrale des feuilles est essentielle en vue d’une suppression optimale.<br>DÉLAI D’ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) : Prévoir au moins 14 jours entre l’application et la récolte.<br>NOMBRE MAXIMUM D’APPLICATIONS : 1 par année<br>Quantité maximale d’acaricide ENVIDOR 240SC permis par saison de croissance : 0,75 L/ha<br>Volumes d’application minimums : 1 000 L/ha</td></tr>
</table>

<table>
<tr><td>APPLICATIONS RECOMMANDÉES</td></tr>
<tr><td>NOTE À L’UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D’UTILISER CE PRODUIT POUR CONNAÎTRE LES UTILISATIONS SPÉCIALES INDIQUÉES (CI-DESSOUS) :<br><br>LE MODE D’EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d’extension du profil d’emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation et n’offre aucune garantie concernant l’efficacité du produit ou à la tolerance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué sur les cultures mentionnées ci-dessous.<br><br>Par conséquent, l’acheteur et l’utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l’utilisation du produit, et libèrent Bayer CropScience Inc. de toute réclamation relative à</td></tr>
</table>

l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée ci-dessous.

| CULTURE | RAVAGEUR | TAUX D'ENVIDOR 240SC |
|---|---|---|
| Bleuets (en corymbe et nains) | Phytopte de l'airelle | 1,3 L/ha |
| PÉRIODE D'APPLICATION : Pour toutes les cultures, appliquer la dose indiquée sous forme d'une solution diluée de 100 à 1 000 L/ha quand l'acarien ciblé a atteint le seuil de traitement. Consulter les spécialistes locaux pour connaître le seuil de traitement. Une couverture complète du feuillage est essentielle pour permettre une suppression optimale.<br>NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS : 1 par année.<br>QUANTITÉ MAXIMALE D'ENVIDOR 240SC permise par saison de culture : 1,3 L/ha.<br>DURÉE D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) : Prévoir au moins 7 jours entre l'application et la récolte.<br>AUTRES RESTRICTIONS : Ne pas permettre le pâturage dans les champs traités. Ne pas utiliser dans des champs contenant d'autres cultures intercalaires. | | |

| NOTE À L'UTILISATEUR : Lire ce qui suit avant d'utiliser ce produit dans le houblon. LE MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites ci-après, a été établi par des personnes autres que Bayer CropScience Inc. et a été homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Bayer CropScience Inc. ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou à la tolerance des cultures (phytotoxicité du produit) lorsque ce produit est appliqué dans le houblon. Par conséquent, l'acheteur et l'utilisateur acceptent toute responsabilité des effets de l'utilisation du produit, et libèrent Bayer CropScience Inc. de toute réclamation relative à l'efficacité et(ou) à la phytotoxicité du produit lorsqu'il est utilisé dans le houblon. | | |
|---|---|---|
| Culture | Ravageur | Taux |
| Houblon | Tétranyque à deux points | 0,75 L/ha |
| PÉRIODE D'APPLICATION : Appliquer la dose indiquée sous forme d'une solution diluée quand l'acarien ciblé a atteint le seuil de traitement. Une couverture complète du feuillage est essentielle pour permettre une suppression optimale. Les volumes d'eau recommandés sont de 500 à 1 000 L/ha. Consulter les spécialistes locaux pour connaître le seuil de traitement.<br>NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS : 1 par année.<br>QUANTITÉ MAXIMALE D'ENVIDOR 240SC permise par saison de culture : 0,75 L/ha.<br>DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE (DAAR) : Prévoir au moins 21 jours entre l'application et la récolte. | | |

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, veuillez noter que l'acaricide ENVIDOR 240SC contient un acaricide du Groupe 23, qui est un inhibiteur de la biosynthèse des lipides (IBL). Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistants à ENVIDOR 240SC et à d'autres insecticides affichant le même mode d'action. Les biotypes résistants peuvent prédominer au sein de la population d'acariens si ce groupe d'acaricides est utilisé de façon répétée dans un même verger ou vignoble. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques,

comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l’acquisition de la résistance aux acaricides :

- Dans la mesure du possible, alterner l’acaricide ENVIDOR 240SC ou les acaricides du même groupe 23 avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans le verger.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.
- Avant de pulvériser, identifier correctement l’organisme nuisible et veiller à ce que les seuils économiques et agronomiques soient respectés, tel que recommandé par les spécialistes en lutte intégrée locaux ou provinciaux.
- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agricole pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer CropScience Canada au 1-888-283-6847.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l’eau et la nourriture de consommation humaine ou animale par suite de l’entreposage ou de l’élimination.
ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer le produit dans un endroit frais et sec, de manière à prévenir la contamination croisée avec d’autres pesticides, engrais, nourriture de consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans le contenant d’origine, hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d’entreposage verrouillée. Faire en sorte que le produit ou les contenants ne gèlent pas.
ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins. Il s’agit d’un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S’enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l’administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d’aller y porter le contenant :

- Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

® ENVIDOR est une marque déposée de Bayer CropScience.